

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 19 février 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL 5/2019

Objet : Approbation de la convention de coopération relative au traitement des ordures ménagères (SYCTOM)

- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- Mme BERT (Suppléante - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- M. OSSENI (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LINDECKER (titulaire - CPS) ; Mme MORCH (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire - CPS) ; - Mme VIALA (titulaire - CPS) - M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 13/02/2019

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **22**
VOTANTS : **22**

Délibération DL5/2019
Approbation de la convention de coopération relative au traitement des ordures ménagères (SYCTOM)

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 16 mai 1984, portant création du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers et approbation de ses statuts, modifié successivement par les arrêtés interpréfectoraux n° 85-621 du 25 septembre 1985, n° 98-978 du 25 septembre 1998, n° 2004-162-3 du 10 juin 2004, n° 2011248-0005 du 5 septembre 2011 et n° 2014132-0009 du 12 mai 2014,

Vu les statuts du Syctom,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1er juin 2016,

Vu les statuts du SIOM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la note de présentation,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Considérant la nécessité pour le SIOM de disposer d'exutoires supplémentaires pour pallier les conséquences inhérentes au conflit social au sein de l'entreprise prestataire de la collecte des déchets ménagers sur une partie de son territoire, et ce afin d'assurer la continuité du service de traitement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention avec le Syctom,

Autorise le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer la convention de coopération relative au traitement des ordures ménagères avec le SYCTOM,

Dit que les crédits sont inscrits au Budget – secteur public – section fonctionnement,

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **25 FEV. 2019**
Affichée le : **26 FEV. 2019**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL5_2019
Date de la décision:	2019-02-19 00:00:00+01
Objet:	Approbation de la convention de coopération relative au traitement des ordures ménagères (SYCTOM)
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20190219-DL5_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20190219-DL5_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1168
<i>nom original:</i>		
Annexe dl 5.pdf	application/pdf	206503
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20190219-DL5_2019-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	206503
<i>nom original:</i>		
dl 5.pdf	application/pdf	740891
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20190219-DL5_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	740891
<i>nom original:</i>		
note présentation DL 5.pdf	application/pdf	63994
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20190219-DL5_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	63994

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2019 à 14h34min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2019 à 14h40min07s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2019 à 14h40min19s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 février 2019 à 14h47min22s	Recu par le MIAT le 2019-02-25